

Démarche d'évaluation réglementaire et prévention : ressources à disposition

Romain MOUILSEAUX

■ Notre métier,
rendre le vôtre plus sûr

www.inrs.fr

Outil de calcul de dose



Santé et sécurité au travail



Calculatrice Radon

Evaluer la dose efficace liée à l'exposition au radon en milieu professionnel

La calculatrice Radon permet de calculer la dose efficace due à l'exposition au radon en milieu professionnel à partir de l'activité volumique ou de l'énergie alpha potentielle volumique. Elle prend en compte le type de lieu de travail et les facteurs de conversion réglementaires associés.

1 Saisir ses données

Saisir ses données

Lieu de travail

Lieu de travail dans un bâtiment où les travailleurs ont une activité secondaire
Lieu de travail où les travailleurs ont une activité majoritairement non secondaire
Mine
Ouvrage souterrain ou en partie enterré (barrage, égout...)
Galeries techniques et cavités souterraines (Grottes, cales à vin...)
Lieu de résurgence d'eau souterraine (établissement thermal...)

Activité volumic

OPTIONS

Comment utiliser l'outil ?

Télécharger le guide Radon

Etape suivante >



Outil de calcul de dose

1 Saisir ses données

Vos données

Lieu de travail

Lieu de travail dans un bâtiment où les travailleurs ont une activité sédentaire

Activité sédentaire de radon

PDU moyen

Modifier vos données

2 Identifier une zone radon

Identifier une zone radon

Evaluation faite en prenant en compte une occupation permanente du lieu de travail (2000 h par an)

10.01 mSv/an



La délimitation d'une zone radon est obligatoire

L'employeur doit

- designer un conseiller en radioprotection
- procéder à une évaluation individuelle de la dose reçue par les travailleurs susceptibles d'accéder à cette zone et délivrer une autorisation d'accès sur le résultat de cette évaluation
- s'assurer que chaque travailleur reçoive une information appropriée
- mettre en place les vérifications initiales et périodiques réglementées du lieu de travail

1 Saisir ses données

Saisir ses données

Lieu de travail : Lieu de travail dans lequel où les travailleurs ont une activité sédentaire

Activité sédentaire de radon : PDU moyen

Suppr

2 Saisir l'EAP

Outil de calcul de dose

1 Saisir ses données

2 Identifier une zone radon – 3 Evaluer l'exposition individuelle des travailleurs

Vos données

Lieu de travail

Lieu de travail dans un bâtiment où les travailleurs ont une activité sedentaire

Activité volumique de radon :

750 Bq/m³

Modifier vos données

2 Evaluer l'exposition individuelle des travailleurs

3 Evaluer l'exposition individuelle des travailleurs

Durée d'exposition individuelle : 1500 en h/a

→ Calculer l'exposition

751 mSv/an



Attention !

L'employeur doit :

- mettre en place une surveillance dosimétrique individuelle
- mettre en place un suivi individuel renforçant l'état de santé du travailleur
- communiquer les résultats de l'évaluation individuelle réalisée au médecin du travail
- mettre en place une formation en rapport avec les résultats de l'évaluation des risques renouvelée au moins tous les 3 ans.

Dans tous les cas, l'exposition cumulée due au radon et à d'autres sources de rayonnements ionisants ne doit jamais dépasser la limite réglementaire de 20 mSv/an.

Ressources documentaires

- Le radon en milieu de travail : dossier web, dépliant ed6373, fiche pratique ed4322 (INRS)
- Le radon : quelle prévention en entreprise (INRS, DC 25)
- Exposition au radon : comment se fait l'évaluation des risques ? (INRS, QR 142)
- Journée d'information : Le risque radon en milieu professionnel (IRSN/INRS)

Autres sources d'information

- Guide pratique - Prévention du risque Radon (DGT)
- Carte potentiel radon de ma commune (IRSN, page web)
- Fiche d'information employeurs – préveteurs (ASN)



Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Merci de votre attention



www.inrs.fr

